

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

« MESSIEURS LES SÉNATEURS, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,
» A l'ouverture de la dernière session, confiant dans
le patriotisme de la France, je tenais à prémunir vos
esprits contre les appréhensions exagérées d'une
guerre probable. Aujourd'hui j'ai à cœur de vous
rassurer contre les inquiétudes suscitées par la paix
même. Cette paix, je la veux sincèrement, et je
ne négligerai rien pour la maintenir.

» Je n'ai qu'à me féliciter de mes relations ami-
cales avec toutes les puissances de l'Europe. Les
seuls points du globe où nos armes soient encore
engagées sont dans l'extrême Orient; mais le cou-
rage de nos marins et de nos soldats, aidé du loyal
concours de l'Espagne, amènera bientôt, sans
doute, un traité de paix avec la Cochinchine. Quant
à la Chine, une expédition sérieuse, combinée
avec les forces de la Grande-Bretagne, lui infligera
le châtement de sa perfidie.

» En Europe, les difficultés touchent, je l'espère,
à leur terme, et l'Italie est à la veille de se consti-
tuer librement. Sans revenir sur les longues négo-
ciations qui se traînent depuis tant de mois, je me
bornerai à quelques points principaux.

» La pensée dominante du traité de Villafranca
était d'obtenir l'indépendance presque complète
de la Vénétie au prix de la restauration des archi-
ducs. Cette transaction ayant échoué, malgré mes
plus vives instances, j'en ai exprimé mes regrets à
Vienne comme à Turin; car la situation, en se pro-
longeant, menaçait de demeurer sans issue. Pen-
dant qu'elle était l'objet d'explications loyales entre
mon Gouvernement et celui de l'Autriche, elle ins-
pirait à l'Angleterre, à la Prusse et à la Russie, des
démarches dont l'ensemble atteste clairement, de
la part des grandes puissances, le désir d'arriver à
la conciliation de tous les intérêts. Pour seconder
ces dispositions, il importait à la France de présen-
ter la combinaison dont l'adoption avait le plus de
chances d'être acceptée par l'Europe. Garantissant
par mon armée l'Italie contre l'intervention étran-

gère, j'avais le droit de marquer les limites de cette
garantie. Aussi n'ai-je pas hésité à déclarer au Roi de
 Sardaigne que, tout en lui laissant l'entière liberté
de ses actes, je ne pourrais pas le suivre dans une
politique qui avait le tort de paraître, aux yeux de
l'Europe, vouloir absorber tous les États de l'Italie,
et qui menaçait de nouvelles conflagrations. Je lui
ai conseillé de répondre favorablement aux vœux
des provinces qui s'offraient à lui, mais de mainte-
nir l'autonomie de la Toscane, et de respecter en
principe les droits du Saint-Siège. Si cet arrange-
ment ne satisfait pas tout le monde, il a l'avantage
de réserver les principes, de calmer les appréhen-
sions et il fait du Piémont un royaume de plus de
neuf millions d'âmes.

» En présence de cette transformation de l'Italie
du Nord, qui donne à un État puissant tous les pas-
sages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sû-
reté de nos frontières, de réclamer les versants
français des montagnes. Cette revendication d'un
territoire de peu d'étendue n'a rien qui doive alar-
mer l'Europe et donner un démenti à la politique de
désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois,
car la France ne veut procéder à cet agrandissement,
quelque faible qu'il soit, ni par une occupation mi-
litaire, ni par une insurrection provoquée, ni par
de sourdes manœuvres, mais en exposant franchement
la question aux grandes puissances. Elles com-
prendront sans doute dans leur équité, comme la
France le comprendrait certainement pour chacune
d'elles, en pareille circonstance, que l'important
romaniement territorial qui va avoir lieu nous
donne droit à une garantie indiquée par la nature
elle-même.

» Je ne puis passer sous silence l'émotion d'une
partie du monde catholique; elle a cédé subitement
à des impressions si irréfutables, elle s'est jetée
dans des alarmes si passionnées; le passé, qui de-
vait être une garantie de l'avenir, a été tellement
méconnu, les services rendus tellement oubliés,
qu'il m'a fallu une conviction bien profonde, une
confiance bien absolue dans la raison publique, pour

conservé, au milieu des agitations qu'on cherchait
à exciter, le calme qui seul nous maintient dans le
vrai. Les faits cependant parlaient hautement d'eux-
mêmes: depuis onze ans, je soutiens seul à Rome le
pouvoir du St-Père, sans avoir un seul jour cessé
de révéler en lui le caractère sacré du chef de notre
religion. D'un autre côté, les populations de la Ro-
magne, abandonnées tout-à-coup à elles-mêmes,
ont subi un entraînement naturel et cherché à faire
dans la guerre cause commune avec nous. Devais-je
les oublier à la paix, et les livrer de nouveau, pour
un temps illimité, aux chances de l'occupation étran-
gère? Mes premiers efforts ont été de les réconcilier
avec leur souverain, et, n'ayant pas réussi, j'ai tâ-
ché du moins de sauvegarder dans les provinces sou-
levées le principe du pouvoir temporel du Pape.

» D'après ce qui précède, vous voyez que, si tout
n'est pas encore terminé, comment il est permis de
moins d'espérer maintenant une solution prochaine;
le moment semble donc venu de mettre un terme à
de trop longues préoccupations et de rechercher les
moyens d'inaugurer hardiment en France une nou-
velle ère de paix.

» Déjà l'armée a été réduite de 150,000 hommes,
et cette réduction eût été plus considérable sans la
guerre de Chine, l'occupation de Rome et de la Lom-
bardie.

» Mon gouvernement va immédiatement vous sou-
mettre un ensemble de mesures qui ont pour but de
faciliter la production; d'accroître, par la vie à bon
marché, le bien-être de ceux qui travaillent, et de
multiplier nos rapports commerciaux.

» Le premier pas à faire dans cette voie était de
fixer l'époque de la suppression de ces barrières in-
franchissables qui, sous le nom de prohibitions, en
excluant de nos marchés beaucoup de produits étran-
gers, contraignaient les autres nations à une réci-
procité fâcheuse pour nous. Mais quelque chose de
plus difficile nous arrêtait encore, c'était le peu de
penchant pour un traité de commerce avec l'Angle-
terre. Aussi ai-je pris résolument sur moi la respon-
sabilité de cette grande mesure. Une réflexion bien

FEUILLETON

LE MAJOR AUTRICHIEN.

(Suite et fin.)

VI.

Enfin, au jour fixé par M. Haller, il y avait dans le sa-
lon de l'hôtel, Claudia, sa mère, M. et M^{me} Clary qui
étaient venus sur une invitation pressante de leur hôte.
Sur un canapé étaient encore assises deux dames, l'une
nonagénaire, et qui semblait un portrait du xviii^e siècle
détaché de son cadre. Une incomparable dignité planait
sur ce vénérable visage à délinéaments bourbonniens.
L'autre dame n'avait qu'une parenté de visage avec la
dame plus âgée. Sa physionomie reflétait la résignation et
la douceur. Christian, retiré dans un coin, répondait par
monosyllabes qui s'efforçaient de montrer de l'à-propos
aux espiègleries de Claudia. M. Haller s'était composé un
superbe masque de solennité; sa femme envoyait au pâle
visage de son fils les effluves pénétrantes de regards
chargés de sollicitude et d'amour. Formés en groupes
mobiles et changeants, les personnages réunis dans le
salon se turent tous en même temps. M. Haller venait
d'élever la voix.

— Je vais, dit-il, profiter de ce que nous ne sommes
ici que des parents et des amis pour raconter une his-
toire toute fraîche.

« C'était en 1814...

— Mais elle est plus que quadragénaire votre histoire,
mon cousin, fit M^{lle} Claudia.

— Patience, et vous allez voir comment histoire n'a
jamais été autant de circonstance.

» C'était donc en 1814, pendant l'invasion des armées
coalisées en France.

» Au nombre des officiers autrichiens de l'armée, se
trouvait le major Schubert.

— Mon grand-père? dit Claudia.

— Précisément, et l'oncle de M^{me} Haller en même
temps.

» Le major se trouvait, au mois de juin, détaché en
mission. Sa tâche accomplie, il revenait de Chaumont
pour aller à Montmirail, en traversant les plaines de
Champagne. Il avait dû, plus d'une fois, prendre des
chemins détournés pour arriver à sa destination. Pour
toute escorte, le major n'avait qu'un domestique. A la
nuit tombante, les deux cavaliers se trouvèrent sur la
lisière de la forêt d'Orient. Je n'ai pas besoin de vous
dire que les habitants des pays parcourus par les armées
alliées secondaient à leur manière les soldats de la
France. Ils agissaient comme a le droit d'agir tout ci-
toyen pour la défense du pays. Ils faisaient à travers
bois, marais et montagnes, la guerre des partisans. Si-
gnalé par les éclaireurs de quelques guérillas campa-
gnards, le major était attendu, un quart d'heure avant
son passage, dans un sentier qui longeait la forêt. Quand
il fut à portée, trois ou quatre coups de feu éclatèrent.
Le domestique tomba mortellement blessé, et son che-

val effrayé partit à travers les taillis. Aussitôt cinq ou
six hommes, que l'obscurité ne permettait pas de distin-
guer, s'élancèrent sur le chemin, en avant, en arrière,
le fu-il à la main. Quoique blessé, le major s'apprêtait à
une vigoureuse résistance. Une nouvelle décharge lui fut
envoyée, mais, par miracle, sans résultat. Il riposta de
ses deux pistolets et lança son cheval au galop pour pas-
ser sur le corps des assaillants. Malheureusement, l'ani-
mal butta sur une racine et s'abattit. C'en était fait de
l'officier, car les assaillants se ruèrent sur lui. Il envoyait
à Dieu sa dernière prière, et à ses parents, à ceux qu'il
aimait, son dernier souvenir, quand soudain le galop
d'un cheval retentit. Un cavalier arrivait à toute bride et
fondait, le sabre à la main, sur les partisans qui le sa-
luaient de deux coups de feu. Cette intervention et l'ac-
cent français du survenant mirent fin à la lutte. Le ma-
jor était sauvé. Une heure après, les deux cavaliers ar-
rivaient dans une auberge de village.

» Le major vit alors qu'il devait la vie à un officier
français que le hasard ou plutôt la Providence avait mis
sur sa route. La blessure du major était légère. Son sau-
veur la pansa, et, après avoir trinqué avec lui, déclara
qu'à son vif regret il ne pouvait rester plus longtemps:
son devoir l'appelait à son poste.

— Je vous dois la vie, Monsieur, lui dit le major au
moment du départ; oubliant que la guerre avait fait de
moi votre ennemi, vous m'avez secouru quand vous pou-
viez me laisser frapper; les circonstances doublent le
prix du service.

simple en démontre l'avantage pour les deux pays : l'un et l'autre n'auraient pas manqué certainement, au bout de quelques années, de prendre, chacun dans son propre intérêt, l'initiative des mesures proposées; mais alors l'abaissement des tarifs n'était pas simultané, il aurait eu lieu de part et d'autre sans compensation immédiate. Le traité n'a donc fait qu'avancer l'époque de modifications salutaires, et donner à des réformes indispensables le caractère de concessions réciproques, destinées à fortifier l'alliance de deux grands peuples.

» Afin que ce traité puisse produire ses meilleurs effets, je réclame votre concours le plus énergique pour l'adoption des lois qui doivent en faciliter la mise en pratique.

» J'appelle surtout votre attention sur les voies de communication, qui seules, par leur développement, peuvent nous permettre de lutter avec l'industrie étrangère; mais comme les moments de transition sont toujours pénibles, et que notre devoir est de faire cesser l'incertitude si nuisible aux intérêts, je réclame de votre patriotisme le prompt examen des lois qui vous seront soumises.

» En affranchissant les matières premières de tous droits et en réduisant ceux qui pèsent sur les denrées de grande consommation, les ressources du Trésor se trouveront sensiblement diminuées; néanmoins, les recettes et les dépenses de l'année 1851 seront en équilibre sans qu'il soit besoin de faire appel au crédit, ou d'avoir recours à de nouveaux impôts.

» En vous traçant un fidèle tableau de notre situation politique et commerciale, j'ai voulu vous inspirer pleine confiance dans l'avenir et vous associer à l'accomplissement d'une œuvre féconde en grands résultats.

» La protection de la Providence, si visible pour nous pendant la guerre, ne manquera pas à une entreprise pacifique qui a pour but l'amélioration du sort du plus grand nombre.

» Continuons donc fermement notre marche dans le progrès, sans nous laisser arrêter ni par les murmures de l'égoïsme, ni par les clameurs des partis, ni par d'injustes défiances.

» La France ne menace personne; elle désire développer en paix, dans la plénitude de son indépendance, les ressources immenses que le Ciel lui a données, et elle ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités, puisque de l'état de civilisation où nous sommes ressort, de jour en jour plus éclatante, cette vérité qui console et rassure l'humanité, c'est que plus un pays est riche et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres.

L'Empereur a fait jeudi l'ouverture de la session législative de 1860, dans la salle des Etats, au Louvre. Cette solennité a eu lieu avec le cérémonial accoutumé.

L'Empereur a prononcé d'une voix ferme et sonore le discours qu'on vient de lire.

Ce discours, interrompu plusieurs fois par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée, s'est terminé aux cris de : *Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !*

M. le ministre d'Etat invite alors, suivant l'usage,

MM. les sénateurs nouvellement nommés et MM. les députés nouvellement élus à prêter le serment prescrit par la Constitution.

M. le ministre déclare ensuite ouverte la session législative pour 1860. (Le Pays).

REVUE POLITIQUE.

Paris, 29 février.

L'ensemble des nouvelles qui nous arrivent de Bruxelles, d'Allemagne ou de Londres, et la physionomie générale des feuilles parisiennes, permettent de supposer que du sein du conflit d'idées et de projets auquel on assiste depuis quelques jours il pourra sortir une solution pacifique (on n'en a jamais douté), mais aussi rationnelle et qui donnerait à chacun des satisfactions sinon complètes, du moins suffisantes.

Quelles sont ces nouvelles qui nous paraissent ainsi rassurantes ? Quel est le grand fait que nous avons à enregistrer ? Nous serions peut-être fort embarrassés de le formuler nettement, et tout se borne pour nous, quant à présent du moins, à des points de vue encore un peu vagues.

Cependant il est des bruits que nous pouvons enregistrer à d'autres titres que ceux contre lesquels nous nous élevions ces jours-ci, parce qu'ils ont un cachet de vraisemblance que peut admettre une politique raisonnable.

On parle beaucoup à Paris et dans les feuilles belges d'un nouveau projet de réglementation des affaires de l'Italie, ou du moins d'un arrangement qui, par sa nature même, tendrait à aplanir la plupart des difficultés, et placerait les choses dans une situation tout à fait favorable, pour amener la solution des questions qui pourraient rester pendant.

Voici ce projet tel que nous le trouvons dans l'*Indépendance belge*.

Ce journal commence par rappeler l'*ultimatum* annoncé déjà par lui à ses lecteurs, adressé par le cabinet des Tuileries au Piémont. A la suite de de l'envoi de ce document et comme conséquence naturelle, le gouvernement de l'Empereur songerait à créer un royaume de l'Italie centrale composé de la Toscane et de la Romagne.

Parme et Modène seraient annexés au Piémont, qui, en définitive, gagnerait ainsi ces deux provinces et la Lombardie. Le gouvernement français continuerait d'ailleurs, ainsi qu'il l'a déjà fait, à ne demander en aucune façon l'annexion à la France de la Savoie et de Nice, mais peut-être croirait-il ne pas pouvoir refuser à des populations, en vertu des principes qui sont les siens et que d'ailleurs on applique en Italie, d'accéder à des vœux dont, après tout, il conviendrait de tenir compte.

Nous avons cité un extrait de l'*Indépendance* uniquement pour en arriver à cette conclusion.

Depuis deux mois et plus, la politique en Europe a été l'objet des plus singulières contradictions. On a tout supposé, on a tout avancé et aucun nouveliste ne s'est gêné pour mettre aux prises l'Orient et l'Occident, le Nord avec le Midi. En un mot, et

pour employer une locution très-usuelle, ou a été longtemps à la guerre.

Depuis ces derniers temps, au contraire, on est à la paix, c'est-à-dire que toutes les nouvelles sont empreintes de cette physionomie qui, toute vague qu'elle puisse être, n'offre aux horizons que des travaux diplomatiques, des conférences, des pourparlers.

Et cette persuasion que personne ne veut la guerre en Europe est si bien enracinée dans l'esprit des souverains et des peuples que, par ce seul fait, la paix sera rendue cent fois plus facile, et que tout le monde se prêtera à certains arrangements; même, il faut l'espérer, ceux qui, les plus sévères sur les principes, tiennent le plus fermement dans ce qu'ils croient être leur droit rigoureux.

La motion de M. Kinglake relative à la production des pièces dans l'affaire de la Savoie a été adoptée au parlement, après une discussion à laquelle plusieurs membres ont pris part. Lord John Russell entre autres a déclaré que le gouvernement n'avait reçu aucune confirmation diplomatique du pacte de famille touchant la cession de la Savoie à la France par le Piémont; il nie qu'une telle convention ait eu lieu avant la guerre. Il croit d'ailleurs que l'Empire hésiterait à adopter cette annexion. La force de la France est dans l'esprit de son peuple et non dans l'étendue de son territoire.

La discussion ne sera donc reprise que lorsque tous les documents relatifs à cette affaire auront été déposés sur le bureau des communes.

A propos de cette discussion, les journaux anglais tels que le *Times* et le *Morning-Post*, organe du cabinet, disent qu'il n'existe aucune raison d'être alarmé de l'annexion de la Savoie, attendu qu'elle n'aurait lieu que d'accord avec les grandes puissances européennes. — A. Esparbié. (Le Pays.)

La Lombardie prétend avoir reçu de Vérone, le 23 février, la nouvelle que l'Autriche se prépare à la guerre et que les proportions colossales qu'elle donne à ses préparatifs font croire qu'elle s'attend à une lutte formidable. Depuis plus d'une semaine, il arrive toutes les nuits à Venise des navires à vapeur chargés d'une énorme quantité de matériaux de guerre. Ces munitions sont immédiatement transportées à Padoue qui, à ce qu'il paraît, sera la base des opérations stratégiques. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 29 février. — Un décret royal, publié aujourd'hui dans la *Gazette piémontaise*, convoque les collèges électoraux pour le 25 mars et le Parlement pour le 2 avril.

Londres, 1^{er} mars. — Le *Morning-Chronicle* fait, dans sa deuxième édition, la déclaration suivante :

« Notre annonce qu'un traité entre la Russie et l'Autriche était sur le point d'être signé, a été démentie. Tous les auteurs de ces démentis ont commis une erreur en disant que nous annoncions que le traité était déjà signé. Maintenant, nous sommes à même de compléter nos informations. Le prince de Hesse a quitté Vienne, porteur du traité qui a reçu

— Et depuis quand a-t-on le droit de laisser assassiner un ennemi à terre? reprit l'officier. Vous eussiez fait pour moi ce que j'ai fait pour vous. Rendez-le à un autre, si cela se trouve. Ce n'est que de la loyauté et de l'humanité. Ces devoirs-là sont de tous les temps et de tous les pays. Si les événements me replacent en face de vous sur le champ de bataille, je ne verrai plus qu'un soldat à combattre. Votre main, Monsieur, et que Dieu nous épargne cette rencontre.

— Mais, si nous nous rencontrions après la guerre? demanda le major.

— Alors, je vous demanderais votre amitié. Quand on a fait ainsi connaissance, l'amitié prend aisément racine.

— Surtout quand elle a, comme chez moi, la reconnaissance pour point de départ.

— Encore une exagération!

— Gardez votre opinion, je garde ma gratitude. Mais une grâce avant de vous quitter. Votre nom?

— Auguste de Séricourt, capitaine au cinquième de hussards. Et le vôtre?

— Le major Schubert, aux cuirassiers de François I^{er} d'Autriche. Me permettez-vous de constater par un souvenir la rencontre de ce soir?

— Volontiers, quoique cela n'en mérite pas la peine.

» Le major fouilla dans ses poches; il n'y trouva qu'un médaillon, le portrait d'une cousine qu'il avait emporté comme un talisman, un souvenir et une espérance. Il écrivit derrière la note qui se trouve sur l'ivoire du portrait.

— C'est ce que j'ai de plus précieux en ce moment, ajouta le major en présentant la miniature à M. de Séricourt.

— Une bien jolie blonde; son bouquet de véroniques lui sied à merveille. Vous avez bon goût, major!

— C'est le gage de cette amitié que vous me promettez. Si elle ne nous lie pas, qui sait si un jour elle ne rapprochera pas nos familles.

— J'espère que vous y mettez du sentiment. Oh! vous êtes bien le Germain des Ballades, répliqua gaiement le capitaine en prenant le médaillon. Quant à moi, qui n'ai ni gage ni emblème, comment vous payer de retour?

— Il suffit de ma mémoire. Je suis l'obligé.

— Soit. Alors, bon voyage et bonne chance!

» Les deux officiers s'embranchèrent, remontèrent à cheval et reprirent chacun sa direction.

» Ils ne se sont jamais revus, mais ils ne se sont jamais oubliés. La preuve, je la trouve, pour le capitaine, dans le portrait conservé, et pour le major, dans le journal de ses campagnes qu'il a écrit à Prague, où il retrouva l'original de la miniature.

En disant ces mots, M. Haller remit la peinture à M^{me} de Rosheim, qui s'était vivement avancée pour la voir.

— Ma mère! murmura-t-elle avec attendrissement, en contemplant les traits de la fiancée du major.

— Qu'elle était belle bonne maman! ajouta Claudia, en appuyant sa tête à l'épaule de la baronne. Christian, lui-même, ne put résister au mouvement de curiosité qui se produisit chez tous les assistants.

— Mais votre histoire ne finit pas là, j'imagine, fit Claudia en regardant malicieusement M. Haller.

— Certes, non.

» Comment ai-je retrouvé le souvenir donné à M. de Séricourt par le major? Tout le monde le sait à peu près. Le hasard me l'a fait acheter comme un objet d'art à l'étalage d'un brocanteur: un accident, en brisant le verre, m'a révélé son origine. Les lignes tracées par la main du major sont impérieuses comme un testament; elles me traçaient un devoir d'accord avec mes sentiments. Je me mis en campagne pour rechercher le possesseur originaire. Comme il n'existait plus, je me rabattis sur la famille. Tâche difficile, qui n'eût probablement pas abouti sans M^{me} Clary, que la Providence chargea de me guider. C'est par elle que je suis arrivé à découvrir l'existence d'une belle-sœur et d'une nièce du capitaine, M^{me} et M^{lle} de la Haye, que j'ai l'honneur de présenter à tous. L'existence de ces deux nobles femmes a été une série de malheurs et un admirable exemple de résignation et de courage. M. Schubert a bien fait, de toutes manières, de charger ses parents d'acquiescer sa dette.

— Oh! oui! fit M^{me} de Rosheim en venant serrer avec effusion les mains des deux femmes. Elles sont maintenant de la famille.

Seule, Claudia manquait au cercle qui se forma autour des parents de M. de Séricourt. Elle venait de sortir furtivement et inaperçue pendant le mouvement général; mais elle reparut presque aussitôt, haletante, la

quelques modifications, et se rend à Saint-Petersbourg.

» Les modifications portent que la Russie n'aidra pas l'Autriche en Italie. La Russie a fait ce changement aux stipulations primitives du traité, parce qu'elle désire rester en bons termes avec la France. Elle n'interviendra pas en Italie, mais agira avec l'Autriche, dans le cas de complications sur le Danube ou en Hongrie.»

» Le temps, ajoute le *Morning-Chronicle*, prouvera que nos informations sont exactes. — Havas.

FAITS DIVERS.

Tandis que nous voyions à Paris quelques centimètres de neige qui ont fondu dans les vingt-quatre heures, les journaux qui nous arrivent de presque tous les points de la France s'accordent à signaler des frimas tout exceptionnels. On écrit de Septmoncel à la *Sentinelles du Jura* que dans les hameaux voisins bien des maisons ont été complètement recouvertes, et leurs habitants ont bien de la peine à sortir; plusieurs ont été obligés de passer par la fenêtre et de tracer dans la neige des escaliers; d'autres ont fait des percées en forme de ciels ouverts, pour donner du jour à leurs fenêtres. On prétend même que plusieurs ont pratiqué des chemins couverts afin de se visiter et de se rendre des services mutuels, indispensables en pareille occurrence.

Nos facteurs ruraux, malgré leur courageuse intrépidité, ont été obligés de reculer devant les orages; leur vie a été souvent en danger. Quelquefois, sans s'en apercevoir, ils se sont trouvés au-dessus des maisons, grâce aux cerceaux qu'ils avaient sous les pieds et qui les soutenaient sur la neige.

Les anciens de 70 à 80 ans ne se rappellent pas avoir vu un hiver aussi rigoureux et aussi fréquent en tempêtes.

On a mesuré en certains endroits des amas de neige de sept à huit mètres d'épaisseur.

Sur le plateau de Septmoncel, il y a en pleine chute 1 mètre 30 centimètres de neige; il y en a de 2 à 3 mètres sur différents endroits de la commune des Molunes, point culminant du Jura.

Le cerceau dont parle cette lettre est une sorte de plateau en osier tressé, assez semblable au couvercle d'un panier; la forme en est ovale. La largeur de sa surface empêche le pied d'enfoncer dans la neige. C'est une ressource utile pour ces temps effroyables où les communications n'existent plus.

Heureusement on ne signale pas de morts d'hommes de ce côté.

Les nouvelles de l'Auvergne indiquent une situation déplorable. Partout la neige atteint une hauteur prodigieuse. Une tourmente affreuse règne dans la montagne et s'oppose d'une manière absolue à la circulation. Les courriers eux-mêmes ont les plus grandes peines à marcher; quand ils le font, ils courent des dangers sérieux et ils éprouvent des retards considérables. Entre le Mont-Dore et Laqueuille, le pays est inabordable. Espérons, dit le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, que la rigueur même de la température, en retenant chez eux les habitants de ces contrées, aura empêché beaucoup de malheurs, pourvu toutefois que les provisions ne manquent pas à ces pauvres gens.

Mêmes avis du côté des Pyrénées. On lit dans le *Journal de Saint-Gaudens* du 20 février :

L'hiver se prolonge au-delà de toutes les prévisions et il sévit avec une rigueur inconnue dans ce pays depuis bien des années. Cette semaine la neige a continué à tomber pendant plusieurs jours avec une incroyable abondance. Les rues de Saint-Gaudens sont bordées de deux lignes épaisses de neige amoncelées à une hauteur de plus d'un mètre. Les diligences de Toulouse, de Tarbes et de Bagnères-de-Luchon, n'arrivent qu'avec des retards de huit et dix heures, les chevaux ne pouvant qu'à grand'peine avancer sur des routes totalement glacées.

Les loups battent la plaine et viennent jusque dans la ville. On nous écrit de Figarot et de plusieurs autres points de l'arrondissement que ces animaux se montrent en grand nombre et que si la neige ne peut pas fondre bientôt, il y a de graves accidents à redouter.

La situation est la même dans la province de Luxembourg. Le service des malles-estafettes entre Liège et Arlon est forcément suspendu par l'abondance des neiges, qui a rendu les routes impraticables. Les dépêches sont transmises par des courriers à cheval. On signale certains endroits où la couche de neige a atteint 12 pieds d'épaisseur; elle varie de un à deux mètres, et les habitants sont contraints à rester dans leur demeures.

CHRONIQUE LOCALE.

Une nouvelle crue se manifeste en Loire. Aujourd'hui, à 9 heures, le niveau de l'eau est à 4 m. 30 c. à l'échelle du pont Cessart.

VILLE DE SAUMUR. — SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PROGRAMME DU DEUXIÈME CONCERT

De la 3^e année musicale (1859-1860).

Samedi 3 mars 1860, à 8 heures 1/2 précises.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Ouverture du *Philtre*. AUBER.
- 2^o *Souvenirs de Donizetti*, nouvelle fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. VAN GELDER.
- 3^o Variations sur l'air des *Diamants de la Couronne*, chantées par M^{lle} François AUBER.
- 4^o *Feuille d'album*, pensée fugitive de Stephen Heller, arrangée pour le violoncelle, exécutée par M. VAN GELDER.
- 5^o *Prélude de Bach*, avec chœur et orchestre. GOUNOD.

DEUXIÈME PARTIE.

- 6^o Ouverture du *Siège de Corinthe*. ROSSINI.
- 7^o Cinquième concerto pour piano et orchestre HERZ.
- 8^o Bolero des *Vêpres Siciliennes*, chanté par M^{lle} François. VERDI.
- 9^o Fantaisie pour violoncelle et piano. SERVAIS.
- 10^o Romance, chantée par M^{lle} François ***
- 11^o Chansonnettes, chantées par M. ***

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 1^{er} mars. — Aujourd'hui, dans la Chambre des communes, lord John Russell, répondant à M. Stewart, dit que l'ambassadeur d'Autriche à Londres a nié l'existence d'un traité d'alliance entre l'Autriche et la Russie.

Lord John Russell demande l'autorisation d'introduire le projet de réforme.

Saint-Petersbourg, jeudi 1^{er} mars. — Le *Journal de Saint-Petersbourg* dément officiellement la nouvelle donnée par le *Morning-Chronicle* d'une alliance entre la Russie et l'Autriche.

Munich, 1^{er} mars. — La *Gazette de Munich* dit savoir de bonne source, que l'Empereur Napoléon ne consent pas à l'annexion de la Romagne à la Sardaigne, qu'il veut reconnaître l'intégrité de l'Etat pontifical et modifier considérablement la politique qu'il a suivie jusqu'ici.

Turin, 2 mars. — Des dépêches de Bologne et de Florence d'aujourd'hui annoncent la publication d'un décret du gouvernement qui appelle les populations de l'Emilie à voter, les 11 et 12 mars, par le suffrage universel et direct, et au scrutin secret, sur deux propositions permettant aux populations de voter pour l'annexion ou pour un royaume séparé. Le manifeste qui précède le décret en explique les motifs: il saisit l'occasion donnée par la convocation du parlement, pour rappeler ce qu'on doit à l'Empereur des Français, non-seulement pour la guerre qu'il a soutenue, mais pour la non-intervention qu'il a assurée. Le manifeste dit également que, l'Europe étant convaincue de l'impossibilité d'effectuer les restaurations, et les préoccupations existant pendant les votations des assemblées étant disparues, le moment est venu de consulter de nouveau solennellement la volonté nationale. Le gouvernement veut, du reste, la liberté et la sincérité des votes. — Havas.

M. CH. JEUNETTE, pompier-mécanicien, place de la Bilange, informe sa clientèle et les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance qu'il vient de rouvrir son atelier, et qu'il est complètement en état d'exécuter tous les travaux qu'on voudra lui confier.

Il se chargera, comme par le passé, des installations, réparations, fabrication des appareils et ustensiles pour l'éclairage au gaz.

Par un nouveau procédé que M. Jennette vient de découvrir, il se charge de faire donner à une pompe, quelle que soit la profondeur du puits, 25 % d'eau de plus que les autres pompes de même modèle, avec une réduction de 30 % dans la force motrice. (94)

BOURSE DU 1^{er} MARS.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 68 53
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 97 95.

BOURSE DU 2 MARS

3 p. 0/0 baisse 53 cent. — Ferme à 68 00.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 97 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

joue empourprée, les yeux pétillant d'une joie malicieuse.

— A mon tour, maintenant, dit-elle en grossissant sa voix claire que ne déparait point l'accent germain.

Cette entrée attira tous les regards du côté de la jeune fille.

— Je m'explique, reprit-elle avec une gravité comique. La découverte de mon cousin devrait n'avoir fait que des heureux, et pourtant, il y a quelqu'un qui fait exception; vous l'avez dû remarquer, c'est ce pauvre Christian.

— Claudia! fit le jeune homme alarmé et d'un ton suppliant.

— Il n'y a pas de Claudia; je n'ai pas de secret à garder puisqu'on ne m'a rien confié; j'ai fait une découverte, j'en dispose.

Christian, littéralement abasourdi, passait par toutes les nuances du blanc au pourpre; ses tempes battaient; il avait la fièvre.

— J'ai donc découvert, reprit l'espiègle, que ce pauvre Christian aime quelqu'un, comme le major aimait l'original du portrait dont on vient de raconter l'histoire.

— Serait-ce toi par hasard? dit gaiement M^{me} Haller.

— Hélas! je n'ai pas ce privilège, reprit la jeune fille; nous sommes trop cousins.

— Je vous en supplie, Claudia... dit le jeune homme d'un ton de détresse.

— J'ai le cœur dur, et ne me laisse pas attendrir. Vous

saurez donc que M. Christian, à l'insu de ses parents, en cachette de tout le monde, a disposé de ses affections. On dit que ceux qui aiment sont bavards; pour lui, le proverbe s'est trompé. M. mon cousin s'est tu; il a résisté aux sollicitations, aux allusions; on n'aurait pas soupçonné ce qui se passait si la tristesse, une tristesse née probablement de quelque grave incident, ne l'avait dénoncé. Au lieu de parler, M. Christian s'obstine à déprimer. Mais, je viens y mettre ordre. Permettez-moi de vous faire part de son prochain mariage avec... mais, comme je ne sais comment la nommer, j'aime mieux la présenter.

Ecartant la portière d'un geste solennel, Claudia prit par la main une jeune fille qu'elle amena au milieu du salon.

— Marguerite! s'écria Christian qui abdiquait les facultés de son intelligence. Et il ferma les yeux, comme s'il craignait de voir s'évanouir un beau rêve.

— M^{lle} Marguerite, en effet, qui vient compléter l'histoire du portrait de M. Schubert. Si M^{mes} de la Haye sont parentes de M. de Séricourt, M^{lle} Marguerite est quelque chose de plus: c'est la propre fille de M. de Séricourt. L'ombre du major n'aura plus rien à souhaiter, à moins que M. Christian ne s'y oppose.

Après avoir parcouru d'un regard craintif et incrédule les visages rayonnants de l'assistance, le jeune homme alla se jeter dans les bras de M^{me} Haller dont les yeux brillaient emperlés de larmes d'attendrissement.

— C'est si peu vraisemblable, fit Christian en s'assurant

de nouveau de la présence et de l'identité de la jeune fille qui venait d'apparaître et de se réfugier toute confuse entre ses parentes et Claudia.

— Il n'y a que l'impossible qui arrive, prétend un paradoxe. Je finirai par le croire une vérité, dit à son tour M. Haller en prenant le bras de son fils. Viens que je te présente. Je m'expliquerai après.

La lettre de M. Haller se terminait ainsi :

« Je suis forcé de l'avouer, vous avez un partisan de plus. Décidément un voyage, quelque bien réglé qu'il soit, est une porte ouverte à l'imprévu. Si je n'avais eu des fonds à placer, je ne serais point allé dans votre ville; par conséquent, je ne rencontrais pas la miniature du major, et ce qui vient de passer dans les faits avec des conséquences si inattendues serait resté à l'état d'anecdote dans le manuscrit de Prague.

» Peut-être souhaitez-vous savoir comment la cousine qui devait devenir notre fille s'est si bien prêtée à une conclusion qui déconcertait les plans de la famille? Lisez donc la lithographie que je joins à ma lettre.

En effet, une circulaire sur papier glacé, encadrée de vignettes et d'arabesques, contenait en allemand ces mots :

« M. le baron de Rosheim et M^{me} de Rosheim, née Schubert, ont l'honneur de vous faire part du mariage de M^{lle} Claudia, leur fille, avec M. le chevalier Frahental, auditeur au conseil aulique (banque des nobles). » AMÉDÉE AUFAYRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DERAUCOURT.

Les créanciers de la faillite de M^{lle} Gabriel Deraucourt, modiste à Saumur, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de commerce, à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir dûment enregistré, dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes à eux dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, le mardi 10 avril 1860, à 9 heures du matin.
Le Greffier du Tribunal de commerce, (101) TH. BUSSON.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 4 mars 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez le sieur GALLÉ, aubergiste à Saumur, faubourg des Ponts, rue de la Visitation, à la vente publique aux enchères de son mobilier, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Buffet de salon, armoire, table de nuit et autres, draps, serviettes, essuie-mains, effets à usage d'homme et de femme, chaises, tabourets, verrière, bouteilles vides, fûts, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE Après décès.

Le mardi 6 mars 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée dame V^e Verrier, propriétaire à Saumur, rue de Fenet, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, couvertures, draps, linge, effets, commodes, buffet, armoires, basset, tables, chaises, barriques et bouteilles vides, batterie de cuisine et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE Après décès.

Le jeudi 8 mars 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédé le sieur PLOQUIN, couvreur, sise à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères de son mobilier et de ses marchandises.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, draps, couvertures, rideaux, linge, chemises, effets, commodes, chaises, tables, armoire, plusieurs mille d'ardoises, quantité de voliges, charrette à bras, cordages, barres de fer, plusieurs échelles, outils, et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MEUBLES ET MARCHANDISES Après faillite.

Le lundi 12 mars 1860, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue cendrière n° 9 (anciens magasins Coquereau), à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier de M^{lle} Deraucourt, marchande de modes et lingerie, rue de la Mairie, à la requête de M. Kerneis, syndic de la faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité de dentelles de fil, points d'Angleterre, valenciennes, malines et autres; rubans de toute sorte; lingerie, broderie, dessins, articles d'enfants, voilettes, mantelets, jaconas, etc.

Toutes les marchandises sont très-fraîches et nouvellement arrivées de fabrique.

Mobilier: lits, matelas, secrétaires, glaces, fauteuils, banquette, canapé, linge, draps, serviettes, effets, appareil à gaz, rayons, comptoirs, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDES VENTES MOBILIÈRES,

Par suite du départ de M. le colonel SCHMIDT et du major HUMBERT, rue de Bordeaux, n°

Le mardi 27 mars 1860, à midi, et jours suivants, par le ministère de M^e Henri PLÉ commissaire-priseur à Saumur,

Il sera vendu :

Ameublements de salon, tables de salon, fauteuils pompadour et autres, buffets, chaises et tables de salle à manger, étagères, tables antiques, chauffeuses, glaces, pendules, candélabres, commodes, lits acajou, noyer d'Italie et en fer, armoires, matelas, rideaux et garnitures de croisée, meubles de fantaisie, objets d'étagères, voitures et arnaies, vins de Bordeaux et Bourgogne, vins de Sauterne, vins de Champigny, vins rouge et blancs ordinaires, et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude du notaire,

Le dimanche 25 mars, à midi,

1° Une MAISON, sise à Saumur, rue de Fenet, n° 40; composée de deux chambres basses, deux chambres hautes, greniers au-dessus, caves, cour avec portail sur la rue du Bellay. Cette maison joint la rue de Fenet, la rue du Bellay, MM. Refour et Babin.

2° Une autre MAISON, sise même rue, n° 43.

3° Et un MORCEAU DE VIGNE, situé au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchard, contenant 33 ares, joignant le chemin du Pont-Fouchard à St-Florent, MM. Plé, Nouchet et Thibault.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour traiter et pour tous renseignements, audit notaire. (107)

A VENDRE CRÉANCES

DIVERSES,

PROVENANT DE LA FAILLITE

Du sieur LÉON CORNILLEAU, Ancien banquier à Loudun.

S'adresser à M^e VINÉE, avoué, demeurant à Loudun, rue Sèche, n° 7, syndic de l'union des créanciers de ladite faillite, autorisé à traiter, par jugement du tribunal de Loudun, jugeant en matière de commerce, en date 31 janvier 1860, enregistré. (108)

A LOUER

Pour la St-Jean,

APPARTEMENT COMPLET

AU PREMIER ET SECOND,

Maison Sartoris, quai de Limoges.

S'adresser à M^{me} veuve SARTORIS.

A VENDRE

1° Le CLOS DE TERRE-ROUGE, au Petit-Puy, d'une contenance de 1 hectare 36 ares 15 centiares.

Ce clos, enfermé de tous côtés, est parfaitement affilé d'arbres fruitiers.

2° Une CHAMBRE, également au Petit-Puy, avec JARDIN et une CAVE dans laquelle est un pressoir garni de ses ustensiles.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (110)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

1° UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée, comprend :

Au rez-de-chaussée: vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour un serre-bois.

Au 1^{er} étage: vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle qu'occupait M. Léger, une écurie avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle remise.

2° Une autre MAISON, joignant la précédente, et qui était occupée par M. Léger.

Cette maison se compose de 2 corps de bâtiment, avec cour entre les deux.

Le 1^{er} bâtiment, sur la rue, comprend, au rez-de-chaussée, deux pièces séparées par un corridor et un cabinet; au 1^{er} étage, deux chambres à cheminée; au 2^e, une chambre et greniers; cave et puits dans la cour.

Le 2^e bâtiment comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine et une écurie; au premier, une chambre à cheminée avec grand cabinet de toilette; même disposition au 2^e étage. — Latrines.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

A VENDRE

Une RENTE perpétuelle de 292 fr.

Payable en deux termes, et garantie par hypothèque.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (80)

A VENDRE UNE MAISON,

Appartenant à M^{lle} Julie GUÉRIN, Située à Saumur, rue des Basses-Perrières,

Avec cour et écurie; grandes caves avec pressoir, devant la maison, de l'autre côté de la rue.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (91)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

TROIS MAISONS

Situées à Saumur,

Carrefour et rue Dacier, et place Saint-Pierre, portant les n°s 2 et 4, 6 et 8, et 12 sur la rue Dacier.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER, Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la Tonnelle et de la place de l'Hôtel-de-Ville, n°s 22 et 24; le magasin pourra être partagé, au gré du preneur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD, propriétaire. (21)

A VENDRE

Pour cause de départ,

UNE TRÈS-JOLIE JUMENT

Dressée à la selle et propre à conduire une voiture légère.

S'adresser à M. le colonel SCHMIDT.

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON,

Avec beau Jardin et Servitudes,

A Saumur, quai de Limoges,

occupé par M. Brossay.

S'adresser à M. BESSON, levée d'Enceinte. (90)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT: 3 FR. (4)

Saumur, P. GODET, imp.